

**Nombre de conseillers**

En exercice : 49

Présents : 42

Absents : 7

Ayant donné pouvoir : 4

Votants : 46

**Délibération n° 2021D58**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 mai 2021, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de la Martelle – Rue de la Martelle – 85170 LE POIRE-SUR-VIE, le **lundi 17 mai 2021**.

**Présents :**

**AIZENAY :** F. ROY, M. TRAINÉAU, S. ADELEE, R. URBANEK, Ph. CLAUTOUR

**APREMONT :** G. CHAMPION, S. BUFFETAUT

**BEAUFOU :** D. HERMOUET, J-Ph. BODIN

**BELLEVIGNY :** J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD, M-D. VILMUS

**CHAPELLE PALLUAU (LA) :** X. PROUTEAU, V. JOLLY

**FALLERON :** G. TENAUD, Y. HERBERT

**GENETOUZE (LA) :** G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX

**GRAND'LANDES :** P. MORINEAU

**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) :** D. PASQUIER, Ph. GREAUD, Ch. GAS

**MACHE :** F. RAGER, C. NEAU

**PALLUAU :** M. BARRETEAU, G. BUTEAU

**POIRE-SUR-VIE (LE) :** S. ROIRAND, C. RENARD, F. GUILLET, M. CHARRIER ENNAERT, Ph. SEGUIN, J-L. RONDEAU, A. MARTIN, N. KUNG

**SAINT-DENIS LA CHEVASSE :** M. HERMOUET, C. FRAPPIER, Ch. DURAND

**SAINT-ETIENNE DU BOIS :** G. AIRIAU, C. COULON-FEBVRE

**SAINT-PAUL MONT PENIT :** Ph. CROCHET

**Absents excusés :**

**AIZENAY :** C. BARANGER donne pouvoir à M. TRAINÉAU, I. GUERINEAU donne pouvoir à S. ADELEE, Ch. GUILLET donne pouvoir à Ph. CLAUTOUR

**POIRE-SUR-VIE (LE) :** M. ROCHAIS donne pouvoir à C. RENARD

**Absents :**

**AIZENAY :** F. MORNET

**BELLEVIGNY :** R. PLISSON

**LES LUCS-SUR-BOULOGNE :** C. ROUX

**OBJET : Acquisition d'une parcelle – ZA La Gare - Bellevigny.**

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil communautaire que dans le cadre d'un redécoupage parcellaire au sein de la ZA LA GARE à Bellevigny, la Communauté de communes se porte acquéreur d'une parcelle zonée en « UE » permettant de compléter son emprise actuelle.

La SCI LES 4C est propriétaire de la parcelle AE 141 d'une superficie de 1 720 m<sup>2</sup> que la Communauté de communes souhaite acquérir.

Le prix de vente global a été fixé à 1 197,00 € net vendeur.

Le montant de l'acquisition étant inférieur à 180 000 €, hors droits et taxes, la Communauté de communes n'est pas soumise à l'obligation de consulter le pôle d'évaluation domaniale. Il n'y a donc pas d'avis annexé à cette acquisition.

24, rue des Landes - 85170 LE POIRE-SUR-VIE - Tél. 02 51 31 60 09 - Fax 02 51 31 65 68  
secretariat.general@vieetboulagne.fr - www.vie-et-boulagne.fr

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 085-200072882-20210517-2021D58-DE

La Vice-Présidente propose au Conseil communautaire de se d'acquisition.

**Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, eu égard à l'intérêt économique de cette acquisition, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver les conditions d'acquisition de la parcelle référencée A.E n°141 d'une superficie de 1 720 m<sup>2</sup> située à : La Gare – 85170 BELLEVIGNY auprès de la SCI LES 4C gérée par M. COFFIN Jean-Michel, pour un prix global de 1 197,00 € prix net vendeur.

- D'autoriser le Président ou son représentant et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre,

Le dix-huit mai deux mille vingt et un.

Le Président,  
**Guy PLISSONNEAU**



Publiée et affichée le : 18 mai 2021

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat